



Commune
d'ALSTING

📍 Place de la Mairie - 57515 ALSTING
☎ 03 87 99 15 20
☎ 03 87 99 21 85
✉ contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n° 09/2025

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU la loi du 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-4,

VU le Code de la Route, et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, et R411-25,

VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière; livre I,

VU l'article R610-5 du Code Pénal,

ARRETE :

Article 1^{er} – En raison des travaux de requalification prévus rue de la Vallée à Alsting à partir du 17 mars jusqu'au 30 juin 2025, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société Travaux Publics KLEIN Guy, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés, la circulation sera interdite rue de la Vallée, sauf pour les riverains. Une déviation sera mise en place à partir de l'immeuble n°1 rue de l'Ecole, puis rue du Stade, jusqu'à l'immeuble n°34 rue de la Vallée, du lundi 17 mars au lundi 30 juin 2025. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 17 mars 2025.

Le Maire, HEHN Jean-Claude

Jean-Luc MONNET
Adjoint au Maire

